

CAMEROON



58^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Débat général de la Première Commission
(Commission du désarmement et de la sécurité internationale)

Déclaration de
S.E.M. Martin BELINGA EBOUTOU
Ambassadeur, Représentant Permanent de la République
du Cameroun auprès des Nations Unies

Vérifier au prononcé

New York, le 14 octobre 2003

Monsieur le Président,

Je voudrais vous adresser les vives félicitations de la délégation camerounaise pour votre brillante élection à la présidence de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale pour la 58^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies. Votre vaste expérience et votre habileté diplomatique sont autant de gages de réussite de nos travaux.

J'associe naturellement à ces félicitations les autres membres du Bureau qui vous assisteront dans l'accomplissement de votre délicate et exaltante mission à la présidence de nos travaux. La délégation du Cameroun vous assure de son plein soutien et de son entière collaboration.

J'exprime à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Matia Semakula Kiwanuka d'Ouganda, toute l'appréciation de ma délégation pour le remarquable travail accompli sous sa Présidence et pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux.

Mon pays adresse ses vives félicitations à Monsieur Nobuyasu Abe pour sa nomination, le 28 juin dernier, comme Secrétaire Général adjoint chargé du Département des Affaires du Désarmement. Qu'il accepte tous les vœux sincères de succès du Cameroun.

C'est le lieu de rendre hommage à Monsieur Jayantha Dhanapala, son prédécesseur et lui redire à quel point le Cameroun a apprécié son engagement personnel constant et dévoué à la cause du désarmement.

Monsieur le Président,

Cette année encore, notre session se tient dans un Monde demeuré dangereux, vivant sous la menace permanente des armes de destruction massive, à laquelle s'est greffé le risque accru d'un terrorisme chimique, biologique, voire même nucléaire, tandis que les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, continuent chaque jour de faire des milliers de victimes dans le monde et de constituer une des menaces dominantes à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, il est plus que jamais crucial de promouvoir une adhésion universelle au Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP), qui demeure la clé de voûte du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le Cameroun qui est partie au TNP reste persuadé, comme les Etats parties l'ont reconnu à la Conférence d'Examen du TNP de 2000, que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

Nous encourageons tous les Etats membres des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Traité de Non-Prolifération Nucléaire.

Au cours de la dernière décennie, l'intégrité du régime de non-prolifération a été mise à rude épreuve dans plusieurs régions du monde. Cependant, le renforcement du régime de non-prolifération qu'appelle cette situation doit nécessairement s'accompagner de la part des Etats dotés de l'arme nucléaire, d'un effort de réduction plus important de leurs arsenaux nucléaires. En même temps, l'on doit se préoccuper, comme le recommande le Secrétaire Général, de la réduction et de l'élimination des menaces qui conduisent à se doter des armes nucléaires.

Le Cameroun se félicite de l'entrée en vigueur, en juin dernier, du Traité de Moscou signé en 2002 entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique sur la réduction de leurs têtes nucléaires et ne doute pas que tous les engagements seront tenus.

Mon pays encourage les Etats Parties à remplir leurs obligations en vertu des dispositions de l'Article VI du TNP et à continuer d'observer un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, en attendant de signer et de ratifier le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires. Je voudrais également exhorter les Etats parties à mettre en œuvre les 13 mesures sur lesquelles nous nous sommes accordés à la Conférence d'Examen du TNP de 2000.

Il convient de se féliciter du travail effectué au cours de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'Examen de 2005 des Etats parties au TNP. Le Cameroun ne ménagera aucun effort d'ici avril 2004, pour favoriser l'élaboration d'un rapport consensuel à l'intention de la Conférence d'Examen de 2005.

Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires consiste aussi à encourager, mon pays en est persuadé, la création, partout où cela est possible et souhaitable, sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région considérée, de zones exemptes d'armes nucléaires. Il est regrettable à cet égard, dans le contexte de la nouvelle architecture de la paix et de la sécurité régionale consécutive à la création de l'Union Africaine, que le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une Zone Exempte d'armes nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur. Nous encourageons vivement les Etats africains à signer et à ratifier ce Traité pour assurer son entrée en vigueur rapide.

Mon pays qui est membre de la Conférence du Désarmement regrette, comme déjà l'année dernière, que la Conférence du Désarmement, l'unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement, n'ait toujours pas pu, cette année encore, trouver un accord sur son programme de travail. L'initiative dite des «*cing Ambassadeurs*» d'Algérie, de Belgique, du Chili, de la Colombie et de la Suède, est porteuse d'espoir. Le Cameroun estime que c'est là, depuis longtemps, la meilleure chance offerte à la Conférence du Désarmement de s'accorder enfin sur un Programme de travail ou sur un ordre du jour, pour sortir finalement de sa léthargie.

Comme vous le savez, le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (CTBT/TICEN), est comme le TNP, un autre pilier conventionnel du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires qui fut négocié au sein de la Conférence de Désarmement.

Le TICEN a tenu, à Vienne il y a quelques semaines, sa troisième Conférence en vue de faciliter son entrée en vigueur. Comme le faisait remarquer ici même la semaine dernière le Secrétaire Exécutif de la Commission Préparatoire du TICEN, cette Conférence a permis en outre de démontrer la détermination des Etats à favoriser l'entrée en vigueur du Traité et à observer d'ici là le moratoire sur les essais nucléaires.

Nous croyons que les 12 Etats restants sur les 44 dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du TICEN, devraient examiner favorablement les 12 mesures suggérées pour accélérer le processus de ratification et favoriser l'entrée en vigueur du Traité. Outre son engagement confirmé pour le désarmement général et complet, le Cameroun se joint d'autant plus à ces efforts qu'il abritera une station radio nucléides dans le système de surveillance internationale mis en place par le TICEN. Nous devons veiller particulièrement à ne pas compromettre davantage les efforts réalisés vers l'objectif du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Au cours de l'intersession, précisément en mai dernier, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

a tenu sa première Conférence d'Examen. Le Cameroun se félicite des conclusions de cette Conférence, en particulier de la Déclaration Politique adoptée par consensus à cette occasion et réaffirmant l'engagement des Etats parties à la non-prolifération et à l'élimination totale et vérifiable des armes chimiques.

Ma délégation se réjouit des remarquables progrès réalisés par la Convention vers son universalité et nous encourageons l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (L'OIAC), à persévérer dans ce sens en gardant à l'esprit sa responsabilité particulière dans la prévention du risque de terrorisme chimique conformément à la résolution 1373 du Conseil de Sécurité en particulier.

Dans le même ordre d'idées, s'agissant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction les Armes Biologiques, il faut reconnaître que si l'accord intervenu en novembre 2002 sur le Programme de travail constitue incontestablement une avancée de nature à conforter le multilatéralisme, il manque toutefois de renforcer la Convention grâce à un Protocole Additionnel.

Monsieur le Président,

Ma délégation ne voudrait pas revenir en détails sur ce qui a déjà été dit sur la prolifération, la circulation, l'accumulation déstabilisatrice et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre.

C'est une menace au moins aussi importante sur la paix et la sécurité internationales que la prolifération des armes nucléaires. Le Cameroun se félicite de la conclusion heureuse et le succès de la Première Conférence Biennale des Etats chargés d'examiner l'application du Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le Commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. C'est un témoignage significatif de l'engagement des Etats membres de l'Organisation à mettre en œuvre le Programme d'Action des Nations Unies, sur la lutte contre le Commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects, adopté lors de la Conférence des Nations Unies tenue à New York en juillet 2001.

Mon pays voudrait saluer la Présidente de la première Conférence Biennale, l'Ambassadeur Inoguchi du Japon, pour son engagement et la manière décisive dont elle a contribué à son succès.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des activités du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, mon pays continue de contribuer activement à la promotion des mesures de confiance entre les pays de la sous-région, en ce qui concerne en particulier la mise en œuvre aux niveaux national et sous-régional du Programme d'Action des Nations Unies, sur la lutte contre le Commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects. Il y a lieu de signaler à cet égard que les pays membres du Comité ont tenu du 12 au 14 mai 2003 à Brazzaville, en prélude à leur 19^{ème} réunion ministérielle, un Séminaire sur la mise en oeuvre en Afrique centrale dudit Programme d'action, à l'issue duquel a notamment été adopté un Programme d'activités prioritaires pour l'Afrique centrale.

Je voudrais une fois de plus exprimer la gratitude des pays membres de l'Afrique centrale à la communauté internationale pour le soutien qu'elle apporte aux activités du Comité et lancer un appel aux membres de la Commission pour que le projet de résolution portant sur les activités du Comité consultatif permanent des nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale soit adopté par consensus comme au cours des années antérieures.

Par ailleurs, le Cameroun apprécie et souscrit au rapport du Groupe des Experts Gouvernementaux sur le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre.

En outre, mon pays est pleinement satisfait des conclusions de la 5^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel tenue à Bangkok, en Thaïlande. Cette Conférence a confirmé notre engagement à débarrasser définitivement le monde de mines antipersonnel et à préparer dans les meilleures conditions possibles la première Conférence d' Examen qui se tiendra au Kenya l'année prochaine.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer sans apprécier et renouveler le plein appui de mon pays aux Centres Régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en particulier en Afrique qui reste un précieux instrument de soutien aux initiatives régionales dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité.

Comme l'année dernière, le Secrétaire Général souligne dans son rapport, que le Centre est toujours confronté à de graves difficultés financières qui l'empêchent de donner la pleine mesure de ses capacités à s'acquitter de sa mission. Pour sa viabilité, il est primordial que le Centre puisse compter sur un appui financier stable et accru des Etats membres.

Ma délégation réitère l'expression de toute sa satisfaction au sujet du fonctionnement du Programme de bourses d'études et de formation en matière de désarmement. Mon pays apprécie particulièrement la remarquable contribution de ce Programme à l'élargissement et au renforcement de nos compétences endogènes dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, Je vous remercie./_